Bulletin d'actualités de Castelmaurou

Castelmaurou l'info

N°2
Décembre 2008

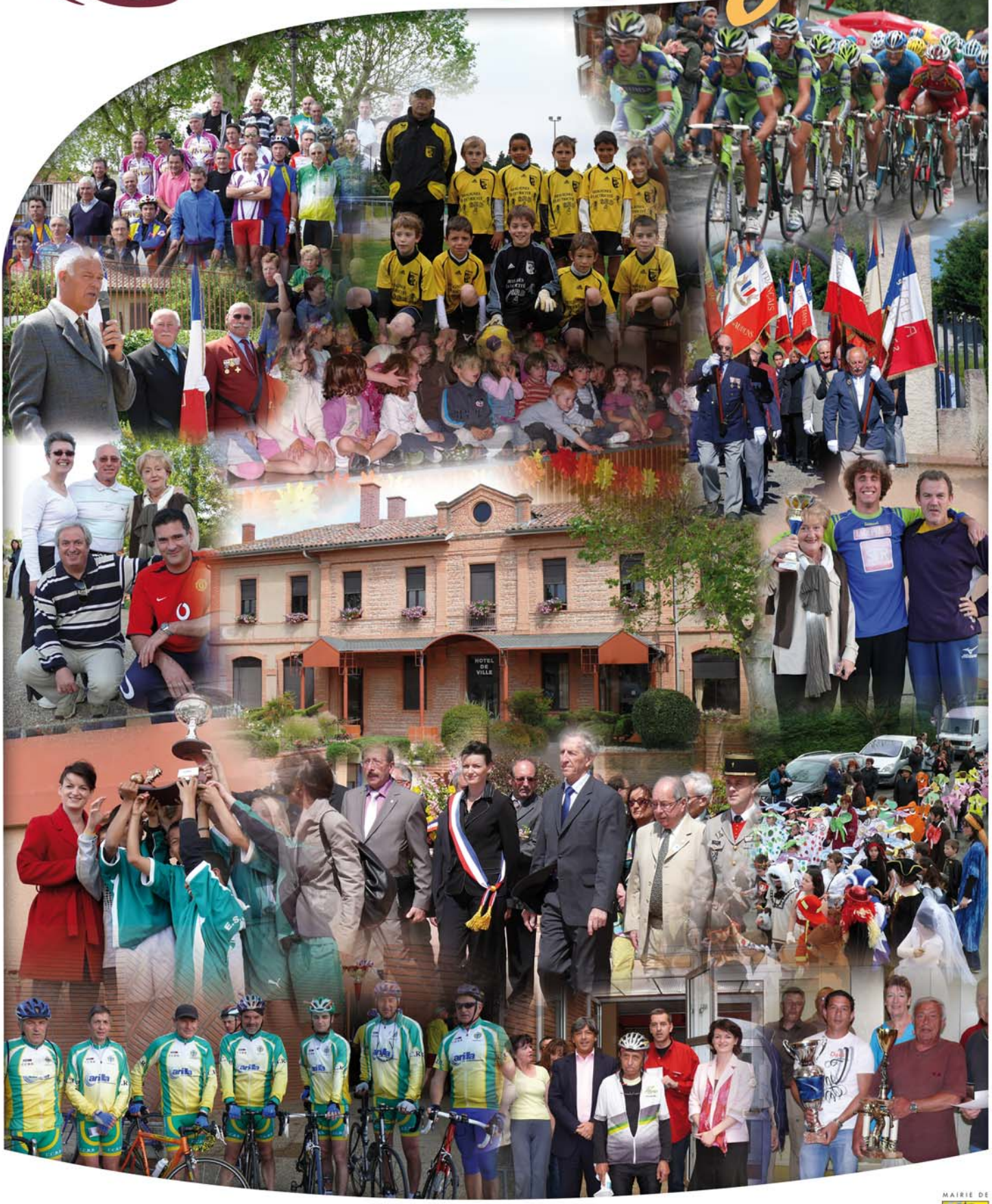

MAIRIE DE Castelmaurou

Le Mot du Maire

Chers administrés,

Il est temps après neuf mois, de vous dresser un état des lieux de la situation communale en toute transparence. Il est à noter que l'absence totale de passation de pouvoirs avec pour seul élément une lettre citant 23 intitulés de dossiers, nous a fait perdre un temps précieux et nous a contraint à des recherches minutieuses et fastidieuses.*

*Une telle situation est inacceptable, quand on sait les lourdes responsabilités et conséquences que cela entraîne. Castelmaurou est maintenant un village de près de **3500 habitants**, employant **34 agents** et fonctionnant avec un budget de **2 247 261 €**. Notre commune ne méritait pas une telle attitude. Mais notre détermination et notre pugnacité nous ont permis de dépasser ce handicap pour envisager un meilleur avenir.*
Ce journal communal, vous le verrez, est complet car j'ai souhaité que chaque adjoint, chaque délégué, chaque conseiller puisse intervenir pour vous informer librement.

Il est nécessaire à présent de tourner la page, laissons place au respect des engagements pris auprès de vous et aux projets que nous souhaitons mettre en œuvre avec votre participation.

Cette année, nous axons nos démarches sur la mise en œuvre : de la sécurité des personnes grâce aux travaux menés sur les bâtiments et infrastructures publics, grâce aussi à la présence permanente de deux agents de police sur Castelmaurou; de la réintégration du respect des valeurs citoyennes avec un programme de nettoyage des tags d'ébut 2009, la journée éco citoyenne du village le 5 octobre dernier, l'organisation du Téléthon les 5 et 6 décembre derniers, la collecte pour les sinistrés d'Hautmont, etc; de la maîtrise d'un développement urbain cohérent par le lancement de la révision totale du PLU, la construction du nouveau restaurant scolaire et le lancement des travaux du carrefour de Loumet, attendu depuis 2005; de la réorganisation de tous les services internes, avec le concours d'une Directrice Générale des Services recrutée en septembre, garante de la bonne gestion financière communale et des connaissances juridiques qui s'imposent; de la planification des projets pour les années futures, en fonction de nos besoins et contraintes locales, notamment grâce à la mise en œuvre de l'agenda 21 de la commune pour 2009.

La bonne gestion des finances est une priorité de vos élus, nous réaliserons des projets à la seule condition que nous en ayons les capacités financières. Ces informations en préambule vous dévoilent quelques orientations déjà bien avancées.

Bonne lecture à tous, et avec tout mon dévouement

Magali SCHARDT
Maire de Castelmaurou

**La passation de pouvoirs se définit comme l'acte consistant pour le titulaire d'une fonction à en transmettre l'exercice à son successeur. Bien que non obligatoire, elle est néanmoins recommandée et bienvenue lors de changement de municipalité. Précisons à cela que de nombreuses communes appliquent loyalement cette passation de pouvoirs. Le Maire sortant de Castelmaurou n'a pas eu cette délicatesse…*

Réunion de travail de la Commission des Associations

Les actions prioritaires

Sécurité des établissements publics

Chaque année, un bureau de contrôle agréé, après une inspection rigoureuse, liste les différents travaux nécessaires pour une mise en conformité des bâtiments publics de la commune.
Après consultation de notre prestataire de contrôle et audit des bâtiments contrôlés, il s'avérait que l'église et la salle des aînés n'étaient pas inscrites dans l'ancienne convention. Nous avons remédié à ce manquement pour assurer la sécurité de tous.

Inauguration du terrain synthétique de la Ligue Midi-Pyrénées

La Ligue Midi-Pyrénées de Football

Défense incendie

Nous avons sur notre commune la Ligue Midi-Pyrénées de Football. Cette école de formation reçoit de nombreux enfants et 40 d'entre eux sont internes. La commune doit offrir une défense incendie conforme aux normes en vigueur. Depuis 2006, la commission de sécurité du Conseil Général, le SDIS, avait signalé une incapacité de défense incendie dans ce secteur, affectant la défense incendie de tout le quartier. Nous avons été alertés par les responsables de la Ligue qu'ils risquaient la fermeture de l'Etablissement de Formation. A peine initiées par la municipalité sortante, nous avons immédiatement poursuivi les démarches nécessaires pour pallier cette carence.

Assurance et responsabilité civile

Nous avons vérifié le cahier des charges du contrat d'assurance existant : seule la prise en charge de 200 enfants était assurée au groupe scolaire jusqu'en mars 2008. Ce sont pourtant plus de 300 enfants qui sont scolarisés depuis plusieurs années ! Nous avons modifié ce contrat présentant des défaillances qui auraient pu être lourdes de conséquences.
Les bâtiments communaux sont assurés en fonction des surfaces. Nous avons constaté que la surface déclarée de la salle des fêtes était en deçà de la réalité. Là, encore, tout incident ou accident aurait pu être fort dommageable et entraîner des frais à la charge exclusive de la commune. Ce contrat est maintenant conforme.

" Seule la prise en charge de 200 enfants était assurée jusqu'en mars 2008 "

Sommaire

Pages 2/5 — Actualités
Pages 6/7 — Finances
Pages 8/10 — Urbanisme
Pages 11/13 — CCAS / Emploi
Pages 14/16 — Affaires scolaires Petite enfance
Pages 17/19 — Sécurité / Police
Pages 20/23 — Assainissement
Pages 24/26 — Associations Fêtes Cérémonies
Pages 27/31 — État civil
Pages 32 — Jeux

Publication commission d'information :
Mairie de Castelmaurou
Route d'Albi - 31180 CASTELMAUROU - 05 61 37 88 11
Tirage : 1 500 exemplaires
Conception réalisation : Bienvenue à Bord
Tous droits de reproduction réservés

Les engagements

pris et déjà réalisés

“ Les élus qui occupaient des fonctions au sein des associations les ont quittées par souci d’intégrité ”

Présentation à la population de la nouvelle équipe Municipale, autour de Magali SCHARDT, Maire.

Place du village

Réouverture de la place de la mairie, les habitants peuvent à nouveau stationner au cœur du village. Les commerçants ont déjà constaté une fréquentation accrue de leur commerce. En favorisant nos achats chez nos commerçants, nous contribuons à leur pérennité. Ouverture du marché de plein vent le jeudi matin de 8h à 13h : nous souhaitons que les Castelmaurousiens redécouvrent le plaisir du marché.

La Police Municipale

Désormais, deux agents de la police intercommunale sont mis à disposition exclusivement sur Castelmaurou (hors périodes vacances scolaires pour raison d’effectif). Cette année encore, de nombreux habitants ont subi des visites inopinées la nuit dans leur propriété, des dégradations dans leurs jardins, de nombreux cidex ont été saccagés à plusieurs reprises. Les bâtiments communaux et les murs des habitations sont tagués. La présence de 2 agents mis à disposition, le concours de la police intercommunale et le renfort assuré par la gendarmerie sur notre village, lors de rondes de nuit et pendant la période estivale, avec l’opération tranquillité vacances, contribuent à lutter contre ces actes d’incivilité.

Il faut continuer à sensibiliser nos enfants sur les conséquences d’actes de vandalisme et les risques encourus. La mise en place des travaux d’intérêt général est désormais effective sur le village dans le cas de dégradations ou délits mineurs. Un programme de nettoyage des tags est prévu dès le premier trimestre 2009.

Tous les propriétaires victimes de tags sur leurs propriétés privées pourront prendre contact avec la Mairie pour bénéficier des tarifs négociés par la Municipalité.

Information

Remise en état et utilisation de tous les panneaux d’information municipale.

Mise en ligne des différentes délibérations du conseil municipal sur le site Internet de la commune ; le nouveau site sera opérationnel à compter du 1e Janvier 2009 et offrira plus de services.

Les associations

Indépendance des associations. Les deux élus qui occupaient des responsabilités au sein des bureaux des associations ont quitté leur fonction par souci d’intégrité.

En 2008, toutes les associations communales ont bénéficié d’un montant de subvention identique à celui de 2007. Le recul dans le temps va nous permettre de définir un nouveau mode d’attribution des subventions, conformes avec la législation en vigueur, et équitable pour tous et la rédaction d’un nouveau règlement applicable dès 2009.

Les associations sont nombreuses, chacune d’entre elles gère son budget et met en œuvre ses propres décisions en toute indépendance.

Cependant, la municipalité définit les règles d’attribution des salles, le montant des subventions en fonction des projets et des contraintes de chaque association dans le respect de l’intérêt général. La commune, respectueuse du milieu associatif et des bénévoles qui le composent, met actuellement à disposition les salles et infrastructures gracieusement.

Sécurisation de l’école

- Ouverture du parking de la salle omnisports, Suzanne LENGLEN.

A 12 h tous les mercredis, 53 places de stationnement supplémentaires sont ainsi libérées pour pouvoir récupérer les enfants à la sortie de l’école.

- Installation de poignées « barre anti-panique » salle régie.
- Remplacement des charnières aux portes de sortie Maternelle et porte entrée Elémentaire.
- Remplacement des cuvettes des toilettes à la maternelle.
- Réparation du muret détérioré côté élémentaire.
- Remplacement des poignées cassées aux portes des toilettes.
- Mise en place de spots dans la cours de récréation.
- Mise à hauteur règlementaire des extincteurs et de leur mode d’emploi.
- Création et mise en place des plans réglementaires d’évacuation de l’école.
- Remplacement de nombreuses plaques de sous-plafond détériorées.

Personnel communal

Recrutements pour remplacements et créations de poste.

Parmi les 9 recrutements effectués 5 postes ont été attribués à des Castelmaurousiens dont :

1 emploi pour l’école, lié à l'ouverture d’une classe de maternelle; 1 emploi pour la BCD; 2 emplois aux services techniques; 1 emploi administratif pout réintégration d’un personnel en disponibilité; 1 emploi d’agent des ressources humaines, suite à une mutation; 1 emploi administratif pour répondre aux besoins conséquents des services : Urbanisme et Marché Public; 1 emploi administratif pour permettre un meilleur accueil. Et enfin le poste de DGS, vacant depuis décembre 2007.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du personnel sur Castelmaurou.

Les congés payés du personnel communal

Il est important de signaler que le mode de calcul des congés payés de certains agents territoriaux n’était pas conforme à la législation en vigueur. Nous avons rectifié ce point.

Emploi

Mise en place à Castelmaurou d’une réelle permanence emploi. Elle était assurée exclusivement à Pechbonnieu, dans le cadre de l’intercommunalité. Aujourd’hui, les demandeurs d’emploi bénéficient de ce service sur place. Rendez-vous tous les lundis matins de 9H à 12H à l’Hôtel de Ville.

Formation

Un plan de formation est programmé et l’ensemble du personnel en bénéficiera.

Incivilité

Nous tenons à informer l’ensemble de la population de Castelmaurou que des lettres injurieuses et désobligeantes signées, ainsi que de nombreuses lettres anonymes portant atteinte à nos vies personnelles, nous ont été adressées depuis notre élection.

De plus, vous devez savoir que 7 de vos élus ont subi : des dégradations de véhicules et biens personnels, ainsi que des vols de fleurs sur les caveaux de famille.

Au vu des ces actes et de ces courriers, une plainte commune a été enregistrée auprès de la gendarmerie de l’Union. Déjà quelques personnes ont été entendues. (affaire à suivre).

Les finances *publiques*

Nous avons souhaité, après quelques mois de mandat, faire le point sur un élément crucial de la vie de la commune : l'état des finances communales et les budgets associés.

BUDGET COMMUNAL BILAN DES EXERCICES 2006-2007

BUDGET COMMUNAL	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat à la clôture de l'exercice 2007
FONCTIONNEMENT	543 526.78 €	443 527.00 €	542 734.80 €	642 734.80 €
INVESTISSEMENT	-479.81 €	0.00 €	394 265.10 €	393 785.29 €
TOTAL	543 046.97 €	443 527.00 €	936 999.90 €	1 036 520.09 €

Sur l'exercice 2007, le compte administratif fait apparaître un résultat de **642 734,80 €** pour le budget de fonctionnement et de **393 785,29 €** pour le budget d'investissement.

Pour le budget communal : les emprunts sont relativement anciens et les taux d'emprunts sont conformes au marché.

LES EMPRUNTS COMMUNAUX

Emprunts communaux	Montant emprunté	Dette
Crédit agricole	250 000.00 €	182 526.85 €
DEXIA	1 129 939.01€	474 102.87 €
Caisse dépôts	552 500.16 €	385 792.14 €
Conseil général Haute Garonne	143 586.55 €	57434.68 €
Caisse épargne	324 001.29 €	209445.53 €
TOTAL EMPRUNT banques	2 400 027.01€	1 394 302.07€
AUTRES EMPRUNTS		
SIVU (syndicat de voierie)	1 197 208.87 €	596 582.14 €
S Electricité (syndicat électricité)	202 969.07 €	122 162.42 €

BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICES 2006-2007

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat à la clôture de l'exercice 2007
FONCTIONNEMENT	177 480.65 €	177 480.65 €	88 029.52 €	88 029.52 €
INVESTISSEMENT	-418 842.26 €	0.00 €	336 345.32 €	-82 496.94 €
TOTAL	-241 361.61 €	177 480.65 €	424 374.84 €	5 532.58 €

Le compte administratif fait apparaître un excédent de **88029,52 €** sur l'exercice 2007, pour le budget fonctionnement, et un déficit de **-82496,94 €** pour le budget investissement.
L'année 2008 aura été, de ce point de vue, une année de transition et d'analyse financière.
Pour le budget Assainissement : les emprunts sont très lourds avec des taux d'emprunts élevés. Ces emprunts sont critiques (cf. page dédiée assainissement) et les capacités d'investissements très réduites.
Il nous faut impérativement réduire l'emprunt tout en rentabilisant la station livrée en décembre 2007. Les six années à venir ne seront pas de trop !

LES EMPRUNTS ASSAINISSEMENT

Emprunts	Montant emprunté	Dette
Crédit agricole	1 250 000 €	1 270 306.25 €
Caisse d'épargne	91 646.20 €	59243.15 €
Crédit Foncier	106 330.34 €	21 092.21 €
Dexia	274 408.24 €	87 774.96 €
Total Emprunt	1 722 385 €	1 438 416.57 €

BUDGET COMMUNAL 2008

Nous avons voulu élaborer un budget 2008 très prudent, avec l'appui du trésorier payeur général. Pourquoi ? Le budget a pour objectif d'être équilibré entre les dépenses et les recettes de l'année en cours. C'est un acte de prévision et il confère au Maire l'autorisation d'engager les dépenses votées par le Conseil Municipal. De plus, la non transmission des informations de la part de l'équipe sortante, l'absence de Directeur Général des Services (absent depuis décembre 2007 et seul garant d'une continuité lors d'un changement d'équipe municipale), nous ont conduit à prioriser les investissements nécessaires à la sécurité des personnes avant d'envisager des projets d'investissements trop ambitieux pour 2009.

Quelles seront nos recettes prévisionnelles en 2008 ?

Des impôts et taxes (taxe habitation « TH » taxe foncière propriété bâtie « TFPB », taxe foncière propriété non bâtie « TFPNB »…)
Des dotations de l'Etat et différentes participations de subventions
Des produits et des services (redevances payées par les usagers des services municipaux, le remboursement par le CCAS)

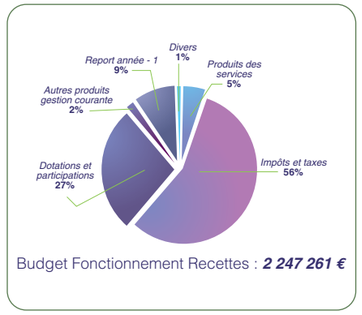

Budget Fonctionnement Recettes : ***2 247 261 €***

Depuis 2004, la taxe professionnelle est perçue directement par la communauté des communes des coteaux de Bellevue (CCCB) pour financer des projets d'intérêts communautaires sur les 5 communes adhérentes.
La communauté des communes reverse, à Castelmaurou, les recettes « Taxe Professionnelle » des entreprises antérieures à 2004. Pour toute entreprise créée depuis 2004, la nouvelle TP est perçue intégralement par la communauté des communes des coteaux de Bellevue.

Quelles seront nos dépenses prévisionnelles ?

La charge du personnel représente 39 % des dépenses.
Les charges générales sont les dépenses courantes de fonctionnement (26%).
Les autres charges (9%) sont les dépenses liées au milieu associatif et social.
Les intérêts des emprunts que nous remboursons représentent 5 %.
Cette année, 17% des dépenses serviront à alimenter la section d'investissement.

Nos choix sur le budget investissement communal :

Notre prudence sur les investissements devrait nous permettre de dégager un excédent conséquent pour réaliser des projets urgents et prioritaires dès cette fin d'année, (cf. chaque page de chaque commission).

Nos choix sur le budget investissement assainissement :

Suite à l'analyse financière des résultats critiques 2007 et à la capacité limitée de raccordement de notre nouvelle station d'épuration *(cf. page assainissement)*, nous avons pris 2 décisions :

1- Favoriser le raccordement de 49 foyers de Castelmaurousiens déjà résidants.
2- Vu les évolutions économiques et financières actuelles, nécessité de renégocier l'emprunt actuel à taux variable.

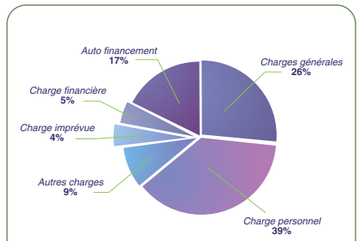

Budget Fonctionnement dépenses : ***2 247 261 €***

Nous vous donnons rendez-vous sur le même sujet, début d'année prochaine, pour la clôture des comptes 2008 et l'établissement du budget 2009.

Urbanisme
état des lieux

Depuis mars dernier, *nous avons été extrêmement sollicités par des propriétaires de Castelmaurou, des promoteurs et des lotisseurs venus de toute part pensant que notre commune était librement ouverte à l'urbanisation.*

Le PLU mis en œuvre en 2007, prévoyait 6000 habitants en 2015, soit le double de la population actuelle.
Là encore, il faut trouver un juste équilibre dans une logique de développement du cœur du village en priorité sans compromettre les richesses du territoire par une urbanisation trop rapide.
Trop ouvrir le village à de nouveaux arrivants impose la création de nouvelles infrastructures d'accueil, de voieries, de réseaux d'assainissement, d'éclairages, de besoins de services et entraîne pour les administrés des hausses de taxes très lourdes à supporter.

" Notre mission : protéger le fragile équilibre du village "

Comme à l'inverse, trop restreindre l'urbanisation a pour conséquence le vieillissement de la population, ce qui créerait un déséquilibre démographique nuisible au devenir du village.
La révision du PLU, établie en 2007, a permis l'ouverture de trop de zones simultanément.
L'une d'entre elles est en totale contradiction avec les préconisations des intervenants professionnels compétents.

Tous les renseignements sur la nouvelle réglementation : *www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr*

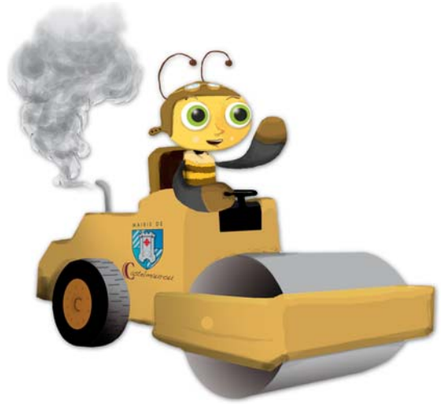

Cette zone, située à 3 km du cœur du village, avait pourtant fait l'objet d'un rejet massif de la préfecture, du syndicat mixte de l'agglomération toulousaine, du service départemental de défense incendie et de notre bureau d'étude spécialiste de l'aménagement du territoire.

En 2007, ces alertes n'ont pas été prises en compte.
(Cf. rapport du commissaire enquêteur relatif à l'adoption du PLU 2007, consultable sur demande en Mairie)
Nous devons donc faire face et assumer un développement du village non maîtrisé.
Deux lotissements importants sont en cours de livraison :

- route de Lavalette ***49 terrains***
- chemin Rouquet ***105 logements et terrains.***

Ce qui signifie : ***400 nouveaux habitants à accueillir*** en urgence et de nombreux nouveaux enfants ! L'école est déjà saturée : nous avons dû mettre en œuvre un plan d'urgence et demander l'installation d'un préfabriqué sur le site pour permettre, cette année, l'ouverture d'une classe supplémentaire non anticipée par la précédente municipalité.

Gestion des projets actuels

La finalisation des lotissements en cours « Le Val du bois Redon et Les Balcons D'en Cammas ».
Le service de voirie a réceptionné, la réalisation de la partie communale des voiries pour la desserte du lotissement « Le Val du bois Redon ».
La construction des logements de La Fontaine se poursuit pour une livraison estimée au 2e trimestre 2009.

" Notre objectif est de maîtriser le développement urbain "

Trois zones urbanisables à moyen terme, dans le proche centre du village font l'objet d'études de faisabilité en conformité avec l'environnement.
Lancement d'une nouvelle révision totale du PLU, pour définir des objectifs du territoire en cohérence avec notre futur Agenda 21 et pour une évolution démographique raisonnable et équilibrée.

Révision du PLU

Par délibération en date du 8 septembre 2008, le Conseil Municipal a lancé une révision du Plan Local d'Urbanisme.
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le plan d'occupation des sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

En Bref voirie

- La réfection des voiries communales (trottoirs, chaussées), sera réalisée dans le cadre du « POOL ROUTIER » par ordre de priorité et suivant un programme qui sera mis en place.
- Finalisation de la mise en service des feux tricolores « Lotissement Rouquet ».
- Remplacement des panneaux de signalisation défectueux route de Castelviel.
- Sécurisation de certaines voies, par arrêtés municipaux : Vitesse limitée à 30Km/h au lieu de 45 km/h rue de Bretagne. Vitesse limitée à 50Km/h au lieu de 60 km/h route de Castelviel.
- Remplacement au stade des panneaux dégradés et volés !
- La commission de sécurité a lancé des demandes de pré étude pour la sécurisation des routes départementales de Lapeyrouse, Lavalette et route du hameau du Cammas. Ces projets devront avoir l'approbation du service du conseil général chargé des routes départementales.
- Les travaux d'aménagement du carrefour de Lourmet : Alors que les travaux devaient commencer courant mars 2008 (avant les élections), nous avons dû signer les derniers actes d'acquisition des terrains pour permettre la finalisation du projet en juin. Le service départemental de voirie prévoit le début des travaux à partir du 5 janvier 2009.

En Bref voirie

Note d'information :

les routes départementales sont sous la responsabilité du département, tant sur le plan de l'entretien des infrastructures que du nettoyage des bas côtés. Un programme de nettoyage est prévu 4 fois par an avec l'épareuse. Les départementales sont identifiables par les marquages blancs au sol.

Seuls l'entretien et le nettoyage des voies et routes communales (sans marquage au sol) sont de la responsabilité de la municipalité.

Ce document est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Les principes et les règles qu'il contient sont donc spécifiques à celle-ci.

Modification du PLU Rapport du commissaire enquêteur

Enquête publique

L'enquête publique est une procédure d'information et de consultation pour recueillir les remarques de la population.

Une enquête publique est souhaitée chaque fois que l'environnement est touché par un projet (de développement d'urbanisation bien souvent).
Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier en Mairie afin d'étudier le projet présenté. Ensuite, après avoir pris conscience et imaginé la réalisation du projet sur le terrain, tout individu peut inscrire, ses observations, ses remarques, (nuisances à venir), les problèmes actuels rencontrés, sur un registre disponible en Mairie pendant la durée de l'enquête.
L'enquête publique permet à tout citoyen de donner son avis et d'influer sur le projet
Le commissaire enquêteur est indépendant et impartial. C'est une personne compétente, qualifiée, mais pas un expert. Il est nommé par le président du Tribunal Administratif.

Une enquête publique relative à un projet de modification partielle du Plan Local d'Urbanisme de la Commune s'est tenue en Mairie du 16 juillet au 20 août 2008. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti d'une réserve et d'une recommandation.

" L'enquête publique permet à tout citoyen de donner son avis "

Objet de l'enquête :

L'enquête publique portait sur un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ce projet a pour but :

- de préserver l'avenir de la vallée du Girou, et de conforter l'activité agricole de la commune.
- de clarifier le zonage de la zone UB et N, rue de Bretagne

Consultation du rapport :

Le rapport du commissaire enquêteur, remis le 15 septembre 2008, présente l'objet et le déroulement de l'enquête publique, analyse les observations recueillies auprès du public et donne un avis motivé. L'ensemble des pièces constituant le rapport et les conclusions sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture pendant un an.

Le CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le bureau d'aide sociale de Castelmaurou est ouvert, sur rendez-vous, les mardis et jeudis de 9h à 12h. Les dossiers du CCAS sont traités au fur et à mesure des demandes. Le portage des repas se fait par le biais de l'Association de l'Olivier de Saint-Geniez-Bellevue. Ce service est assuré par des bénévoles et des salariés. La demande est de plus en plus grande. L'Association Inter cantonale de Montastruc-La-Conseillère (AFC) assure 7/7jours l'aide à domicile, l'aide aux mères (maternité, hospitalisation, parent isolé), l'aide aux personnes handicapées (auxiliaire de vie) et les emplois familiaux (ménage, courses, garde d'enfants).

Aide Sociale facultative

Demande de secours des familles en difficulté

Constitution des dossiers

Contacter Mlle ***Josette COTS*** au ***05 61 37 88 11*** ou se rendre au bureau de l'aide sociale situé dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, en vous munissant :

Pièces obligatoires :
- livret de famille
- carte d'assuré social
- dernier avis d'imposition
- prestations CAF récentes
- revenus du dernier trimestre
- état du patrimoine

En fonction des dossiers :
- Avis d'imposition : taxe foncière / taxe d'habitation

Personnes handicapées

Dossier de CDES (Commission Départementale d'Education Spécialisée) :
ceci concerne les personnes handicapées de moins de 20 ans

Dossier COTOREP + demande pour les plus de 20 ans :
- reconnaissance des travailleurs handicapés
- reclassement professionnel
- carte d'invalidité
- allocation adulte handicapé
- macaron grand invalide civil

Autres aides

Demande de RMI (Revenu Minimum d'Insertion) **et Contrat d'insertion :** ceci concerne les personnes âgées de 25 ans seules ou en couple qui n'ont pas ou très peu de ressources.

Les pièces justificatives à fournir sont :
- carte d'identité
- carte de sécurité sociale
- rejet des ASSEDIC
- relevé d'identité bancaire
- carte ANPE
- ressources du dernier trimestre (s'il y en a)

Portage des repas aux personnes âgées et personnes handicapées :
- repas livrable sous 48h

Contacter l'aide sociale situé dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.

Renseignements divers

- Maisons de retraite
- Assistantes maternelles libres
- Dossier HLM : se rendre au bureau de l'aide sociale situé dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville.

En Bref *L'Aide Sociale légale*

L'Aide Sociale légale, concerne :

- *Les* personnes âgées *: besoin de placement en maison de retraite et foyer logement*
- Les personnes handicapées : hébergées dans les centres d'handicapés ou en CAT (Centre d'Aide au Travail)
- *La prise en charge pour les* enfants malades *: établissement de santé, colonie sanitaire*
- *Les* demandes d'allocations compensatrices *de tierce personne, pour les personnes âgées de moins de 60 ans et qui ont des problèmes de santé*
- *Les* demandes d'APA, *pour les personnes âgées de plus de 60 ans et qui ont perdu une partie de leur autonomie*

Emploi

et rôle du Point emploi

Ce service public de proximité est une aide dans la recherche d'un emploi, d'une formation.
C'est le relais idéal entre les employeurs et les demandeurs d'emploi. Il favorise l'insertion professionnelle tant permanente que saisonnière.

Ce service était préalablement centralisé sur Pechbonnieu dans le cade de l'intercommunalité.

" C'est le relais idéal entre les employeurs et les demandeurs d'emploi "

Depuis le mois de septembre, une permanence du point emploi est assurée à Castelmaurou le lundi matin de 9h à 12 h.
Vous pouvez, également, consulter en Mairie les offres et demandes d'emploi que nous recevons. Elles restent affichées pendant 2 mois.
Par ailleurs, la Commune de Castelmaurou est également en relation avec le Comité du Bassin de l'Emploi situé à Saint-Jean.

POINT EMPLOI COMMUNAL
Tél : 05 61 37 88 11
E-mail :
emploi-social.castelmaurou@live.fr

Le Point Emploi met à la disposition du public :

- une aide individuelle et personnalisée pour la rédaction de Curriculum Vitæ et de lettres de motivation
- un accès aux offres d'emploi ANPE concernant le bassin de l'emploi toulousain
- un accès aux offres d'emploi locales ; un accès à la recherche d'informations et d'offres d'emploi sur Internet
- une information sur les métiers, les formations professionnelles, les concours
- l'orientation des personnes vers les structures adéquates pour répondre à leurs besoins particuliers
- un soutien logistique (documentations, annuaires, presse, fax, photocopieuse, un micro-ordinateur)

Le Point Emploi propose aux employeurs :

- une aide dans le processus de recrutement
- des conseils dans la formulation des offres,
- la publication et le suivi des offres,
- une aide à la recherche et à la collecte d'informations sur les dispositifs d'aide à l'embauche.

" Le Point Emploi propose une aide dans le processus de recrutement "

Partenaires CCAS

Maison commune :
ANPE de Saint-Jean
6, chemin du bois de Saget
31 240 SAINT-JEAN
Tél : 0 811 550 131
Lien : *www.anpe.fr*

Maison commune :
Emploi formation nord-est toulousain
6, chemin du bois de Saget
31 240 SAINT-JEAN
Tél : 05 34 25 02 29
Lien : *info@mcefnet.fr*

APEC
Association pour l'emploi des cadres
1, Place Occitane
31000 TOULOUSE
Tél : 05 62 15 10 30
Lien : *www.apec.fr*

ASSEDIC CASTELGINEST
18 Rue Saint-Charles
31780 CASTELGINEST
Tél : 0 811 01 01 31
Lien : *www.assedic.fr*

APECITA
Association pour l'emploi des Cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture
BP 47 Complexe régional d'Auzeville
31 CASTANET TOLOSAN
Tél : 05 61 73 24 29
Lien : *www.apecita.com*

Comité de Bassin
pour l'emploi du Nord Est toulousain
1, Chemin Belbèze / 31240 SAINT JEAN
Tél : 05 62 89 07 70
Lien : *cbedunet@cbedunet.org*

Repas annuel

offert à nos Aînés

C'est avec une vive émotion que Magali Schardt, Maire et l'ensemble des élus ont reçu les Aînés dans la salle des Fêtes pour le repas annuel organisé et offert à leur intention et renouer ainsi avec une tradition qui s'était perdue au fil du temps.
Après un discours très chaleureux, Magali Schardt, Maire, Danièle Sudrié, Conseillère déléguée et René Durand, Maire adjoint, ont mis à l'honneur les doyens de la journée, Marthe et Manuel Lopez.
Un menu de circonstance préparé par le traiteur Toulousain Blanc a régalé les palais. Il a été servi pendant la magnifique prestation du non moins célèbre magicien Patrick Nicolas, qui après avoir fait apparaître colombe, soutien-gorge, fait disparaître, brûler et réapparaître un billet de 20 euros, a fait voler avec le concours de Magali Schardt une table ronde dans la salle des fêtes.
Ce fût à la fois un moment magique et de bonheur. En effet, beaucoup de nos aînés, n'avaient pas eu l'occasion de se revoir depuis de longues années. C'est donc entre les larmes de rire et d'émotion que nos aînés ont eu le plaisir de se retrouver.
Rendez-vous est donc pris pour Noël 2009, et gageons que le nombre des convives soit encore plus conséquent.

Les Numéros d'urgence

Samu / samu 31	**15**	*Croix Rouge écoute*	**0 800 858 858**
Police secours	**17**	*Écoute cancer*	**0 810 810 821**
Pompiers	**18**	*Sclérose en plaques*	**0 810 803 295**
Numero d'urgence européen	**112**	*Gendarmerie l'Union*	**05 62 89 03 50**
Drogue, alcool, tabac infoservice	**113**	*Alcooliques anonymes*	**05 61 22 80 17**
Accueil sans abri	**115** ou **0 800 306 306**	*Centre anti-poisons*	**05 61 77 74 47**
Allo enfance maltraitée	**119** ou **0 800 054 141**	*SOS amitiés*	**05 61 80 80 80**
		Violences familiales	**05 61 25 16 13**

Partenaires CCAS

Mission locale Haute-Garonne
Antenne Nord Est
37 Route de Fronton / 31140 AUCAMVILLE
Tél : 05 61 70 25 40
Lien : *mlhg@ml31.org*

Cité Administrative
Boulevard Armand Duportal
31074 TOULOUSE CEDEX
Tél : 05 61 58 58 58

Inspection du Travail
Cité Administrative
31074 TOULOUSE
Tél : 0 825 000 182

CRIJ
Centre Régional d'information Jeunesse
17, Rue de Metz
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 21 20 20
Lien : *www.crij.org*

AFIJ
Association pour l'insertion des jeunes diplômés
25, Rue Notre Dame
31400 TOULOUSE
Tél : 05 34 31 24 44
Lien : *info@afij.org*

La Maison départementale du Handicap
Tél : *0800 31 01 31*
Tél Indigo : *0820 03 33 33* (0,12 € TTC/mn)

CIRA
Centre Interministériel de Renseignements Administratifs
Tél : 0 836 681 626

École/sécurité

travaux/isolation/installation

Après consultation des différents rapports émis par notre bureau de contrôle, la société Qualiconsult, sur le groupe Marcel PAGNOL, nous avons constaté que de nombreuses préconisations n'avaient pas été suivies d'effets et ce depuis 2005 !

En Bref
temps CLAE et temps CLSH

Ce que dit la réglementation sur le Taux d'encadrement

CLAE :
1 adulte pour 14 enfants en élémentaire
1 adulte pour 10 enfants en maternelle
CLSH :
(- de 7 ans) 1 personne pour 8 enfants
(+ de 7 ans) 1 personne pour 12 enfants

Information parents : le mercredi après-midi est un temps CLSH, avec un taux d'encadrement plus important que celui demandé en temps CLAE, pour assurer la sécurité et les obligations pédagogiques de nos petits. Nous avons donc rétabli cette obligation légale, qui n'était pas honorée précédemment, puisque l'ancien contrat, prévoyait un tarif CLAE le mercredi après-midi avec un nombre d'animateurs inférieur, à ce que vous parents, étiez en droit d'attendre. Nous avons fait le choix de respecter la réglementation appropriée, car la sécurité des enfants n'a pas de prix à nos yeux.

CÔTÉ PRATIQUE NOTRE EXIGENCE pour la nouvelle association choisie :
Rappel : ***qu'est-ce qu'un CLAE ?***

Un centre de loisirs associé à l'école n'a pas de personnalité morale. C'est un centre de loisirs sans hébergement fonctionnant dans l'école le matin, le midi et le soir. Soumis à certaines conditions :
1. La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du CLAE…).
2. La présence d'une équipe d'animation qualifiée (Directeur et animateurs).
3. Le respect d'un taux d'encadrement.
4. La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe du CLAE.

Ses quatre grandes missions
1. Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.
2. Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, être respectueux des valeurs morales.
3. Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
4. S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

Sécurité, travaux

L'installation électrique, conforme lors de sa construction en 1983, ne correspondait plus aux normes en vigueur à ce jour. Les diverses extensions, créées au groupe scolaire depuis son inauguration, ont provoqué des disjonctions quotidiennes : les besoins nécessaires sont de 60kwa et l'installation existante n'offrait qu'une capacité maximum de 36KWA. De même, nous avons pu constater des courants de fuites électriques très importants, pouvant mettre en danger la vie des personnes. Nous avons immédiatement pris des mesures drastiques pour remettre aux normes l'ensemble des équipements électriques du groupe scolaire.
L'alarme incendie, élément indispensable dans un établissement public tel une école, présentait un disfonctionnement en cas de coupure électrique. Ce matériel aujourd'hui opérationnel est à nouveau conforme.
Une trappe de désenfumage côté élémentaire était bloquée, elle est à présent remise en état.

> *" Le restaurant scolaire est un investissement lourd de 1 400 000 euros pour la commune "*

Nous avons également remplacé l'intégralité de l'éclairage des 7 classes de l'école élémentaire pour donner une meilleure luminosité nécessaire au confort des enfants, à savoir 300 LUX au lieu des 100 LUX précédents. De plus, le nouvel équipement installé permettra une réduction de 25% de la consommation électrique initiale. Nous ferons de même côté maternelle très prochainement. Une demande de subvention, auprès du Conseil Général, sera sollicitée.
Côté dortoir, nous avons pu constater l'état de dégradation des petits lits mis en place en 1983 qui n'offraient plus de soutien corporel et l'hygiène nécessaire aux enfants. Une commande de 50 petits lits neufs permet, maintenant, à chaque enfant de pouvoir se reposer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.
Pour 2009, une étude est lancée sur la réfection totale de la toiture de l'école. En effet, il pleut dans certaines classes. D'autre part nous souhaitons renforcer l'isolation thermique de la toiture pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et de l'ensemble du personnel travaillant au groupe scolaire.

Rentrée Scolaire
2009

L'inscription des enfants pour la rentrée scolaire 2009 doit être faite avant le 31 janvier 2009, auprès des directrices des écoles. Pour le primaire, contacter le 05 61 09 15 32, pour la maternelle, contacter le 05 61 09 28 37.

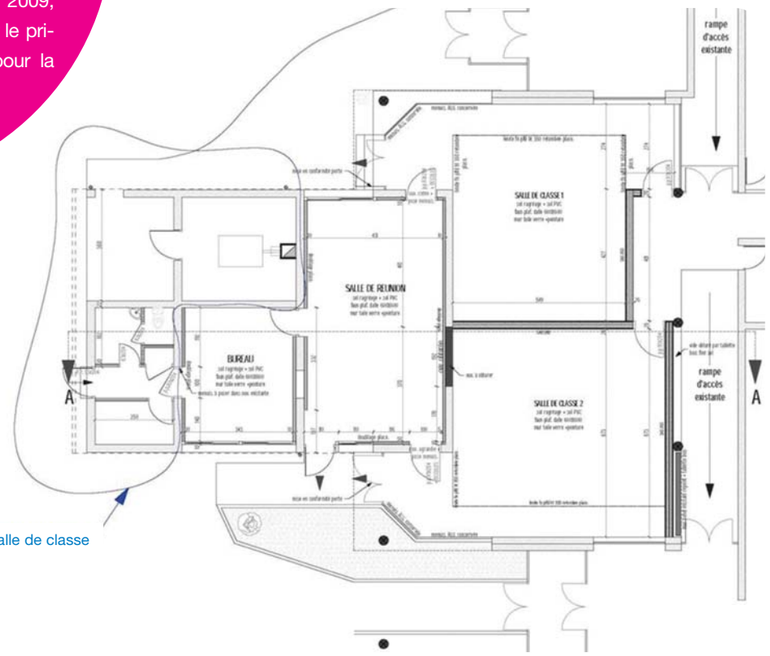

Aménagement de l'ancienne cuisine en salle de classe

La crèche

La construction de la nouvelle crèche, de capacité 30 enfants, sans possibilité d'extension, pour un coût de 1 000 000 €, livrable fin 2010, gérée par l'intercommunalité aurait entraîné la fermeture de notre crèche actuelle, qui accueille 24 enfants. Or, les services de l'état, spécialisés dans l'aménagement du territoire, nous ont fortement conseillé de reconsidérer ce projet vers un secteur géographique plus adapté, qui nous permettrait d'envisager une extension, vu l'augmentation démographique future. Nous avons donc suspendu ce projet afin de trouver un terrain capable de supporter une éventuelle extension. Dans l'attente, nous étudions des solutions de remise aux normes de notre crèche actuelle.

Carnaval des écoles

Les repas de la cantine

Nous avons assoupli le système de paiement des repas et avons intégré dans le nouveau cahier des charges du restaurant scolaire des repas bios tous les mois.
Afin d'assumer pleinement leur rôle auprès des enfants, les animateurs du CLAE déjeunent en même temps que le personnel de cantine, à 11h30.

Marché de la restauration scolaire

Suite à un appel d'offres, la société Midi Gastronomie qui proposait les meilleures prestations (qualité/prix) a remporté le marché de restauration, pour l'année en cours.

Nouveau restaurant scolaire

La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales avait signalé, en 2006, la non-conformité de la zone de restauration qui devait entraîner rapidement la fermeture de la cantine scolaire. Dans ces conditions, il est urgent d'équiper l'école Marcel Pagnol d'un restaurant scolaire conforme aux normes d'hygiène et de sécurité.

Avant notre élection un projet de restaurant scolaire était en cours d'élaboration. Nous avons donc pris contact avec l'architecte retenu pour le finaliser. Après avoir identifié nos objectifs, nous avons pu déposer la demande de permis de construire en mai dernier, la DDE a émis un avis favorable. Cette réalisation permettra d'offrir à nos enfants un espace de restauration avec une capacité d'accueil plus importante et une meilleure qualité d'insonorisation.

Ce projet, urgent, nécessite un investissement financier très lourd : les estimations d'investissement se chiffrent à plus de 1,4 millions d'euros.
La commune ne pourra supporter seule le coût des travaux, le Conseil Général devrait pouvoir nous aider à hauteur de 40% sur ce projet.

L'ouverture du nouveau restaurant scolaire devrait se faire courant 2010. Il aura une ***surface de 254m²***, intégrant ***une salle de lecture de 100m²*** qui ***remplacera la bibliothèque*** actuelle située dans un préfabriqué.
Une avancée de toit type préau longeant le restaurant permettra d'assurer une protection lors d'intempéries.
Les enfants des cours élémentaires bénéficieront d'un self-service et les tout petits seront servis à table.
L'actuelle cantine sera transformée en 2 classes qui permettront l'accueil de nouveaux enfants.

Marché du CLAE

Le marché CLAE / CLSH arrivant à son terme, nous avons procédé à un appel d'offres. La société IFAC a été retenue pour un contrat d'un an. Nous avons mis en place un cahier des charges très strict, intégrant l'obligation de favoriser l'apprentissage du respect des valeurs laïques, du respect de l'autre et un programme d'animations variées.

Vie scolaire

Un toboggan supplémentaire a été installé sur l'aire de jeux de l'école maternelle.
Par mesure de sécurité, l'équipe technique entretient, chaque semaine, les espaces verts attenant aux bâtiments.
Nous avons équipé les agents de l'école d'un matériel d'entretien plus performant en termes d'hygiène et de confort.
Nous testons des produits d'entretien ayant l'agrémentation « Bio » pour participer au plan de développement durable que nous sommes en train de mettre en œuvre.

Activités pédagogiques
et manifestations scolaires

11 Avril 2008 : « Carnaval de printemps » le soleil n'était pas au rendez-vous mais les costumes à la fois drôles et colorés ont permis aux enfants de passer une belle journée dans la bonne humeur.

24 Mai : Kermesse des écoles

26 Juin 2008 : au Zoo de Plaisance du Touch, nos petits Castelmaurousiens ont découvert Bovidés, chèvres naines, moutons, tigres, lions et tous les résidants de ce magnifique parc.

Pour clôturer l'année scolaire 2007/2008. Les enseignants et animateurs nous ont concoctés de très beaux spectacles dont nos enfants en étaient les vedettes.

3 juin 2008 : fête du CLAE

20 juin 2008 : pour l'école maternelle

27 juin 2008 : pour l'école primaire

Bravo et encore merci à toutes les personnes qui ont participé toute l'année à la mise en place de ces animations et représentations.

Encadrement pour le Carnaval des écoles

Police intercommunale
et municipale

La police est un pouvoir du Maire. *Il est donc de son devoir de mettre tout en œuvre pour veiller au respect des lois sur la commune, et préserver la qualité de vie de l'ensemble des administrés.*

L'équipe de la Police Intercommunale

Depuis 1 an, la police intercommunale gère les 5 communes de la Communauté de Commune des Coteaux Bellevue, sous la responsabilité de sa présidente, Mme *Sabine GEIL GOMEZ.*

De nombreuses interventions ont pu être réalisées grâce à l'intervention de l'équipe de police intercommunale.

Toutefois, notre engagement était de renforcer la présence de la police sur notre village. C'est chose faite. A notre demande, deux policiers sont exclusivement employés sur Castelmaurou

Les différentes missions définies ci-contre seront assurées par la police sur notre commune de Castelmaurou, en collaboration étroite avec la gendarmerie de l'Union.

Faire de la prévention sur :
- L'alcoolémie,
- La drogue,
- La sécurité routière et piétonnière,
- Les actes de dégradations gratuites.

Comment ?

- Par l'information sur les panneaux d'affichage, le site Internet de la Mairie, le journal communal.
- « Citoyenneté et prévention sécuritaire »
- Mais aussi ils auront pour autres missions d'effectuer :
- Des contrôles de vitesse sur les axes sensibles du village pour diminuer le risque d'accidents.
- Faire respecter l'ordre en cas de conflits et troubles de voisinage.
- Assurer la sécurité des enfants aux heures de rentrée et de sortie scolaire.

- Assumer les obligations lors de décès survenus sur le village.
- Verbaliser les véhicules en infraction pour le non respect de la réglementation.
- Enregistrer des mains courantes.
- Veiller au respect des biens des administrés, notamment lors des opérations tranquillité vacances. (cet été sur Castelmaurou, 36 villas ont bénéficié de cette action.)
- Organiser et planifier des patrouilles de jour comme de nuit sur l'ensemble de la commune, en concertation avec la gendarmerie de l'Union.

Joël COLIN, chef de la Police Intercommunale

Citoyenneté *et* prévention

à Castelmaurou

Ce que dit *la loi !*

Jusqu'à l'âge de dix ans, les enfants doivent être équipés d'un siège homologué adapté à leur âge, leur morphologie et leur poids.

Art R412-6-1 de la route :
L'usage d'un téléphone tenu en main par un conducteur d'un véhicule est interdit. Le fait de contrevenir à cette disposition est passible d'une amende de 35 euros et d'un retrait de 2 points du permis de conduire.

Art 311.4 du code pénal :
Le vol est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'il est commis dans un local d'habitation, ou dans un lieu utilisé ou destiné à l'entrepôt de fonds, de valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade.

Les abords de l'école Marcel PAGNOL

Il est essentiel de garantir la sécurité aux abords de l'école.

Certaines règles sont simples :
- Prendre le temps de stationner sur les parkings mis à disposition (ne pas stationner sur le parking réservé aux enseignants et au personnel)
- Privilégier, autant que possible, la marche plutôt que la voiture.
- Utiliser les passages piétons,
- Ne pas faire descendre les enfants du côté de la chaussée
- Attacher systématiquement les ceintures de sécurité, de tous les passagers, (40% des accidents chez l'enfant passager surviennent lors de trajets inférieurs à 3Km !)

Pour notre sécurité changeons !

- Rendons la route plus sûre pour tous,
- Respectons le droit de chacun de se déplacer librement et sans crainte.
- La courtoisie et la prudence amènent le bon esprit dans le village.
- Le respect des limitations de vitesse sauve des vies.
- Respectons les piétons.

" Attacher systématiquement les ceintures de sécurité des passagers "

Aide aux victimes dégradations multiples

Vous êtes victime ou témoin d'une infraction, que faire ?

En matière pénale, porter plainte est un droit. C'est aussi un devoir qui permet aux professionnels, de la police et de la gendarmerie de connaître un fait, de retrouver les auteurs qui seront déférés à la justice.
N'oublions pas que nous pouvons tous être victimes à notre tour! Notre devoir de citoyen est de porter secours et assistance à ceux dans le besoin. Ne nous laissons pas gagner par la peur et agissons ensemble pour garantir la tranquillité de notre village.
Castelmaurou a signé une convention pour le travail d'intérêt général.
Les multiples dégradations, tags, vols ne peuvent rester impunis.

Il incombe à tous les parents d'être vigilants auprès de leurs enfants, il doivent les sensibiliser aux nuisances causées à l'ensemble des administrés et aux risques encourus.
La citoyenneté c'est avant tout : « j'apprends à respecter l'autre si je veux être respecté ».

Education à la Sécurité routière par la Gendarmerie Nationale

Démarchage et vols par ruse

Il y a vol par ruse lorsque quelqu'un se présente à votre domicile sous une fausse identité et souhaite s'y introduire sous de faux prétextes afin de vous voler. Nul n'a le droit de rentrer chez vous sans votre autorisation. A la mairie se trouvent les photos des personnes susceptibles d'intervenir chez vous.

Vivre avec ses voisins

Il y a toujours moyens de se comprendre ! Pour éviter les conflits, la discussion et l'échange sont toujours à privilégier pour donner une chance à des rapports plus détendus entre voisins.

Cris, aboiements, tondeuses, musique forte, chute d'objets, dégradations, menaces, dépôts d'immondices, sont des nuisances.
Il faut tout tenter pour éviter et régler ces problèmes à l'amiable s'ils existent.

Il est toujours possible de prendre contact avec le conciliateur pour trouver des solutions (prise de rendez-vous à la Mairie).

En cas d'échec, faire un constat par la Police municipale, par la gendarmerie ou par un huissier.
Si la situation dégénère déposer plainte.

Définition *du vol par ruse*

« Tout délit par lequel une personne usurpe une identité professionnelle ou utilise un faux, une astuce ou une ruse à l'encontre d'une personne pour obtenir, ou tenter d'obtenir, l'accès à son habitation en vue d'y commettre un vol ou en vue de soustraire une somme d'argent disproportionnée par rapport à la valeur réelle d'un bien ou d'un service. »

Les Numéros *Utiles*

Centre anti-poisons	05 61 77 74 47
Drogue info service	0 800 23 13 13
Ecoute cannabis	0 811 91 20 20
Ecoute alcool	0 811 91 30 30
Enfance maltraitée	119
Appel gratuit 24h/24	0 800 05 41 41
Police intercommunale	06 33 27 04 11
Gendarmerie l'Union	17
	ou 05 62 89 03 50

État des lieux

sur l'assainissement de Castelmaurou

Les informations à vous transmettre : Les conventions de contrôles avec nos partenaires / Assainissement autonome géré par le Service Départemental des Eaux et de l'Assainissement / Assainissement Collectif géré par VEOLIA, prestataire Assainissement Collectif de la commune.

En Bref

Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux : l'Hôtel de Ville, la salle des fêtes et ses annexes, la salle omnisports Suzanne Lenglen, la salle des aînés, le Cinéma le Méliès, le Groupe scolaire Marcel Pagnol, le stade et les tribunes, les cours de tennis, les vestiaires du terrain de foot, le local du club de foot, le local de police, la poste et l'église sont en mauvais état et démontrent un manque d'entretien flagrant. L'image de notre commune n'en sort pas grandie !

Un programme de nettoyage des bâtiments communaux débutera en janvier 2009. Notre bureau de contrôle technique électrique et gaz a relevé de nombreux problèmes, déjà signalés en 2005 et non résolus !

Une partie des chaudières est hors normes, des blocs d'éclairage de secours sont défectueux, certains ne fonctionnent plus, absence de nombreuses affichettes de consignes de sécurité, certains matériels et réseaux électriques sont détériorés, ils sont à réparer voire à remplacer, l'église et la salle des aînés n'étaient plus contrôlées. Une nouvelle convention réglementaire a été signée en tenant compte de l'ensemble des bâtiments.

Certains travaux prioritaires ont été réalisés par le service technique municipal et des professionnels compétents dans les différents domaines.

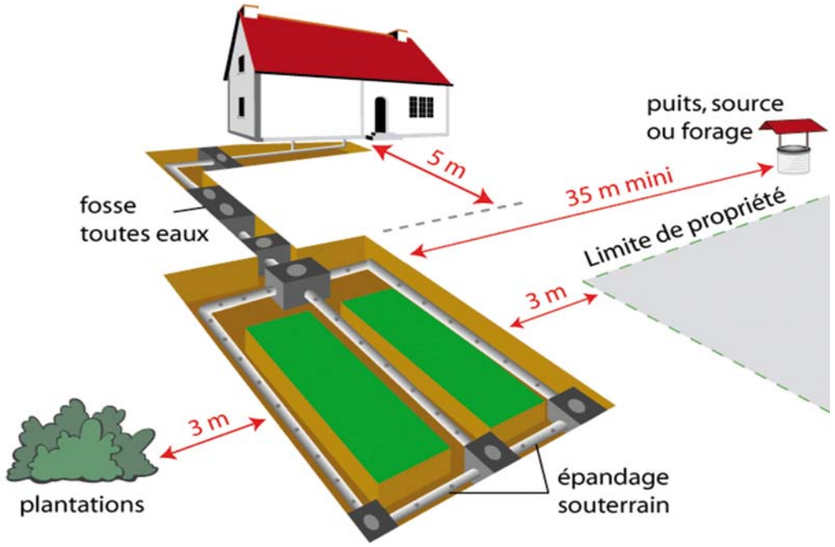

Capacité de notre nouvelle station d'épuration

Depuis décembre 2007, la construction de la nouvelle station d'épuration, située route de Gragnague, a été réalisée pour traiter nos eaux usées. Cet investissement était indispensable, l'ancienne station étant obsolète, avec une capacité de traitement couvrant les besoins de 2000 habitants, or nous sommes plus de 3500 à ce jour.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, Castelmaurou ne pouvait se passer de cet investissement. Cependant, nous devons vous informer qu'à notre arrivée, en mars dernier, nous avons constaté que les Procès Verbaux de réception de cette dernière n'avaient pas été signés. Nous étions en non-conformité avec le maître d'ouvrage et les entrepreneurs ayant réalisé les travaux. Par ailleurs, nous avons dû supporter des pénalités pour retard de paiement de factures, antérieures à notre arrivée et non budgétisés en 2007.

D'autre part, nous souhaitons porter à votre connaissance la conclusion (consultable sur demande en Mairie, p 32) du rapport d'enquête, établi par le commissaire enquêteur, Me Acquier Pagès Christine, saisi lors de la réalisation du PLU de Castelmaurou en 2007, il y a seulement 1 an :

« Il est prévu de construire une nouvelle station d'épuration de 4200 équivalents habitants, l'ancienne étant vétuste, alors que l'objectif fixé pour la population de Castelmaurou est de 6500 habitants en 2020. » D'ores et déjà, la capacité de ce nouvel ouvrage paraît insuffisante. Il serait bon dès à présent d'en prévoir l'extension, sachant qu'elle est conçue pour être doublée.

Il est donc de notre devoir de réguler le développement urbain futur et de prévoir, en amont, les structures d'accompagnement de l'augmentation démographique, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Notre rôle est d'assurer l'intérêt général. La situation du budget assainissement est, malheureusement, insuffisante pour envisager un investissement supplémentaire et augmenter la capacité de la station dans l'immédiat. (Estimation de 1 000 000 d'euros supplémentaires).

Toutefois, nous recherchons les meilleures solutions pour pouvoir connecter au réseau d'assainissement et dans des délais raisonnables, les habitations existantes, avant d'autoriser la construction de nouveaux projets immobiliers sur notre commune.

" Notre rôle est d'assurer l'intérêt général. "

Budget assainissement

En début d'année, l'ancienne municipalité avait demandé au centre des impôts de faire l'état des différents budgets, nous vous retranscrivons ces données :

Montant disponible pour capacité d'investissement en assainissement 5 532,58 € (Mars 2008, cf. compte administratif 2007).

Les finances du budget assainissement sont extrêmement limitées. Il faut savoir que, pour un projet d'investissement, la règle est de disposer de 33 % d'autofinancement, 33% d'emprunt, 33% de subvention. (cf tableau des emprunts rubrique Finances)

De plus, nous avons eu la mauvaise surprise d'apprendre par un de nos établissements bancaires, que le remboursement d'un des emprunts à taux variable souscrit en 2006, d'un montant de 535 000 €, devait avoir lieu avant 2010. Il avait été consenti sous réserve d'être remboursé par les recettes de TVA consécutives à la construction de la station, ces recettes ont été utilisées en 2007 pour d'autres opérations.

Des solutions financières sont à l'étude.

" 6500 habitants en 2020 "

Services techniques Personnel

Nous avons constaté un manque de formation règlementaire pour l'habilitation électrique et utilisation des matériels autoportés, manipulation extincteurs, utilisation de nacelles et épareuse.

Le programme de formation du personnel concerné débute cette fin d'année.

Le personnel technique est sujet aux risques d'accidents professionnels.

La commune a financé dès le mois de septembre, la formation aux premiers secours de 10 employés auprès des sapeurs pompiers. (personnel des écoles et des services techniques.)

Les locaux :

Le stockage des produits phytosanitaires et des carburants dans les ateliers municipaux n'est pas conforme aux normes de sécurité.

Manque de fosse de rétention et de système d'isolation entre les produits sensibles et le poste de soudure.

L'année prochaine nous sécuriserons ce bâtiment, un projet est en cours.

Le matériel:

Suite à une mauvaise gestion du parc matériel et du manque d'entretien, le matériel roulant (très vétuste) est en partie à remplacer.

Absence d'arceaux de sécurité sur les tondeuses autoportées.

Gestion du personnel :

LES ACTIONS POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION

1. Création d'un listing de travail pour une meilleure traçabilité.
2. Création d'un planning prévisionnel de travaux.
3. Création d'une fiche bilan travaux.
4. Création de fiches de postes pour chacun des membres du personnel.
5. Suivi de carrière.

En Bref

Eclairage public

Constat :

Des candélabres détruits lors d'accidents ou de vols n'ont jamais été remplacés :

- Notamment sur le parking du Méliès (depuis juillet 2007)
- Rue Ronsard à hauteur du n° 7 (depuis des années)
- Globe d'éclairage à l'entrée de la salle des fêtes
- Chemin de Moutou, etc.

Projets :

Des horloges astronomiques radiocommandées seront mises en place dès 2009 en remplacement des cellules défectueuses qui déclenchent intempestivement l'éclairage public dans certaines zones (remplacement progressif des cellules programmé sur 5 ans).

L'éclairage public sera renforcé et rénové sur plusieurs voies communales mal desservies.

Nous avons le projet de réaliser l'effacement de réseaux aériens (éclairage + EDF + France Télécom) en coordination avec les projets d'aménagement de voirie si l'investissement financier est raisonnable. Une étude de faisabilité, financière et technique est en cours.

Environnement
et cadre de vie

Castelmaurou, souhaite le développement durable pour toutes les générations et créer son propre Agenda 21.

Le bilan de la collecte de la journée écocitoyenne

Qu'est-ce qu'un agenda 21 local ?

On peut définir l'Agenda 21 local comme un projet de territoire à long terme, traduit dans un document stratégique qui se décline en programmes d'actions opérationnelles. Ces derniers sont soumis à une évaluation régulière, en concertation avec l'ensemble des parties concernées.
Le projet résulte d'un large débat organisé à l'échelle du territoire (commune, agglomération, pays…). Il vise le développement du territoire en misant sur la recherche de convergences entre performances économiques, sociales et environnementales. Il constitue un cadre pour l'action à 10-15 ans.
L'expression Agenda 21 fait référence à l'Agenda 21 mondial, adopté en 1992 par 173 nations, lors du sommet organisé par l'ONU à Rio.
C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXIe siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

" L'expression Agenda 21 fait référence à l'agenda 21 mondial "

Ainsi, Action 21 énumère quelque 2 500 recommandations concernant les problématiques liées à la santé, au logement, à la pollution de l'air, à la gestion des mers, des forêts et des montagnes, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la gestion de l'agriculture, à la gestion des déchets. Aujourd'hui, le programme Action 21 reste la référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires.
Dans le cadre du chapitre 28 de cet Agenda 21, les collectivités territoriales sont invitées, en s'appuyant sur les partenaires locaux que sont les entreprises, les habitants et les associations, à mettre en place à leur échelle un Agenda 21, appelé Agenda 21 local.
Lors de notre premier rendez-vous le dimanche 5 octobre, nous avons eu le plaisir de recevoir Marie-Ange ALET, créatrice de l'Agenda 21 de la ville de Toulouse qui nous a exposé les objectifs des actions inscrites dans ce programme.
Cette opération « je nettoie et respecte mon village », a remporté un vif succès; ce sont plus de 150 personnes, tous âges confondus, qui ont ramassé de nombreux détritus épars (papiers, emballages pizzas ou hamburgers, canettes métal, mégots….).

Il est primordial de sensibiliser les enfants, dès aujourd'hui, aux problèmes d'environnement, tant pour le bien de la planète que pour leur propre devenir.

Un diagnostic sera établi courant 2009 et des ateliers, ouverts a tous, vous permettront de contribuer à la constitution de l'Agenda 21 de notre village.

Pour la propreté des rues, respectons notre village et utilisons les poubelles mises à votre disposition dans tout le village.

Tags et graffitis

Des dessins et signatures sauvages réalisés à la bombe ou au feutre sur les murs, les façades, les maisons et les devantures des magasins sont à déplorer.

Devant l'ampleur de ce phénomène qui s'étend désormais à tous les secteurs géographiques, une coordination plus étroite est mise en place par la Mairie, la Police et la Justice pour que les auteurs de tags et de graffitis soient plus sévèrement sanctionnés. Les tags ou les graffitis sont des délits qui peuvent coûter cher.

Un meilleur environnement

Prendre en charge la gestion de ses déchets, c'est participer à la protection de notre environnement.

Il existe des solutions à la disposition de tous :
La collecte sélective, par le biais des bacs bleus, c'est 65 % de papiers, 18 % de cartons, 5 % de plastiques, 2 % d'acier et 0,5 % d'alu.
La mise en place de nombreux « récups verre », pour les emballages ménagers en verre uniquement.
Sont interdits le cristal, les vitres, miroirs, ampoules électriques, tubes au néon, vaisselle en verre, pare-brise.
A éviter également la porcelaine, la faïence, les bouchons, capsules et couvercles.
Composteur de jardin : la commune et le SITROM mettent gratuitement à votre disposition un composteur individuel.
Un chèque de caution de 15 € vous sera demandé et vous sera remboursé en cas de restitution de matériel.

Faites un geste écocitoyen….

Venez nombreux demander votre composteur en Mairie.

La mise en place d'un container à la Mairie pour la récupération des cartouches d'encre usagées d'imprimantes et photocopieuses.

L'éducation au développement durable

Comment obtenir la participation la plus large possible des citoyens pour déployer ces mutations ? L'éducation au développement durable s'impose aujourd'hui comme élément moteur de transformation sociale et qui redonne au citoyen une cohérence avec ses aspirations :
- protection de la nature,
- prévention des risques sanitaires,
- préservation du cadre de vie,
- réduction des inégalités et de la pauvreté,
- transmission d'un patrimoine intact aux générations futures…

Les citoyens doivent être formés à exercer pleinement leurs droits et leurs responsabilités, face au marché, face à la science, face aux arbitrages quotidiens et de long terme, collectifs et individuels.

Ce que dit la loi !

L'article 322-1, alinéa 2 du nouveau Code Pénal :
La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.
Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

Les associations

Les associations sont la force vivante d'une commune.
Sur Castelmaurou, on peut se féliciter d'avoir un tissu associatif important et remercier chaleureusement tous les bénévoles qui se dévouent sans compter pour donner vie à notre village.
Nous allons poursuivre cet effort d'encouragement au travers des subventions et de l'aide apportée par la municipalité.

Infos *associations*

Lors de son assemblée générale du 23/06/2008, l'Association Loisirs et Culture a décidé de ne plus avoir recours à des intervenants extérieurs rémunérés.
Certains ateliers ont dû arrêter ou suspendre momentanément leur activité ; nous pouvons citer comme exemple : le théâtre adulte, l'atelier peinture.
Il faut toutefois noter que certaines disciplines requièrent une technique ou une maîtrise particulière et ne peuvent pas fonctionner sans « maîtres de l'art » qui, c'est évident, sont rarement bénévoles !

Repas de Quartiers du 21/06

Travail effectué par la commission des associations

- Nombreuses rencontres conviviales avec les responsables des associations, notamment pour la mise en place de manifestations.
- Refonte complète des fichiers de réservation des salles.
- Présence soutenue des membres de la Commission Loisirs-Sports-Culture aux manifestations, assemblées générales. Nous remercions vivement les bénévoles qui nous associent à leurs actions, manifestations ou assemblées générales.

Achats de divers matériels pour les associations

- Four micro-ondes pour les aînés.
- Filets de football pour le terrain d'honneur.
- Mise en conformité des cages de buts par le remplacement de crochets plastiques.

Accueil de nouvelles associations

- Redémarrage de l'atelier théâtre adulte, par la création de l'association « Entre Actes 31 » qui compte déjà six adhérents.
- L'Association Arts et Culture de Castelmaurou qui relance l'atelier peinture, en employant un professeur indemnisé par les élèves eux-mêmes.
- L'Association de Tai chi chuan, issue de la Communauté de Communes, où le professeur (habitant de Castelmaurou) dispense déjà des cours, nous avons souhaité en faire profiter les Castelmaurousiens.

Dossiers en cours

- Refonte complète du règlement et des documents de réservation des salles
- Refonte du dossier de demande de subvention.
- Refonte des conventions pour toutes les associations.
- Refonte du forum des associations.
- Réorganisation et redistribution des créneaux horaires d'utilisation des salles municipales.
- Révision des tarifs de réservation des salles municipales.

Fêtes

ceremonies / manifestations

Organisation de nouvelles manifestations avec le concours d'associations communales comme :

- Le bal du 13 juillet en collaboration avec l'association des commerçants et artisans
- La Commémoration des Fusillés de la Reule sur le site même
- La Commémoration du 14 juillet avec les Anciens combattants et le Souvenir Français
- La décoration du village pour accueillir le Tour de France avec les commerçants et artisans.
- La Célébration du dixième Anniversaire de la victoire par la France de la Coupe du Monde de 1998, avec présence d'une copie officielle de la Coupe du Monde (avec repas dansant)
- Le Concert du 11 octobre, offert par la Gerbe d'Or, regroupant plus de 100 musiciens, avec le concours du Comité des fêtes.
- La première journée éco citoyenne
- Le 1er repas offert à nos aînés, pour fêter l'arrivée du nouvel an.

De nouvelles manifestations sont en projet.

Calendrier de quelques manifestations passées et à venir

11/11/08	COMMEMORATION / LES ANCIENS COMBATTANTS / SALLE DES FETES
15/11/08	LOTO APEC / SALLE DES FETES ET DE REUNION
22/11/08	REPAS DU BASKET / BASKET / SALLE DES FETES
23/11/08	FETE DU BEAUJOLAIS / TENNIS CLUB LOISIRS / SALLE DES AINES
29/11/08	REPAS / CCV / SALLE DES FETES
05/12/08	TELETHON 5/6/7 DECEMBRE 2008 / MAIRIE ET ASSOCIATIONS / COMMUNE
05/12/08	COMMEMORATION / LE SOUVENIR FRANÇAIS / MONUMENT AUX MORTS / SALLE DES MARIAGES
06/12/08	LOTO / LES AINES ET LES ANCIENS COMBATTANTS / SALLE DES FETES
13/12/08	REPAS OFFERT AUX AÎNES DE CASTELMAUROU / MAIRIE / SALLE DES FETES
14/12/08	MARCHE DE NOEL / COMITE DES FETES / COMMUNE
18/12/08	GOUTER DE NOEL / LES AINES / SALLE DES AINES
20/12/08	LOTO SBC / SBC / SALLE DES FETES
31/12/08	REVEILLON / COMITE DES FETES / SALLE DES FETES

Concert *de la Gerbe d'Or*

La Gerbe d'Or et L'Union des Fanfares de France de la région Midi Pyrénées ont offert à la population de Castelmaurou, le samedi 11 octobre 2008, un magnifique concert, dans la salle des fêtes, mise gracieusement à disposition par la municipalité de Castelmaurou.
La soirée a débuté à 21 heures par une belle parade des majorettes de la Gerbe d'Or, suivie d'une démonstration exceptionnelle de percussions par la formation « Le coq lavelanétien ».
Ensuite, la fanfare de la Gerbe d'Or, au complet, nous a interprété ses meilleurs morceaux musicaux.
La soirée s'est terminée par un concert interprété par l'ensemble des dix Fanfares présentes. Cet ensemble de musiciens était composé pour la circonstance d'une centaine de musiciens venus de diverses formations régionales, dont « La Batterie fanfare auterivaine », « La Batterie fanfare municipale de Plaisance du Touch » « Le Coq lavelanetien », « L'entente St Lysienne », « la Musique municipale de Blagnac », « Le Réveil mervillois », et bien sûr « La Gerbe d'Or » de St Loup Cammas. Ce superbe concert s'est terminé sous les applaudissements très fournis des nombreux spectateurs. Un grand merci à Patrick Rouzeau chef d'orchestre de la formation de la Gerbe d'Or.

COURSE PEDESTRE

5ème course pédestre organisée par le comité des fêtes de Castelmaurou, le dimanche 28 septembre. 10 kilomètres à parcourir pour 136 participants et 800 mètres pour les 43 enfants.

Encore un succès du Comité des Fêtes, dont le président Philippe Escuain est heureux de souligner : « nous avons davantage de coureurs cette année que précédemment ». IL est vrai que la convivialité était au rendez-vous. Joël Lalanne et Denis Delagne, se sont occupés de la logistique, avec l'aide de quelques élus et employés municipaux, ajoutés à cela 35 bénévoles.
Quatre athlètes handisports Alex BRUNET, Serge ROBERT, Félice THOMIAS, Christophe BARA ont participé et ont obtenu d'excellentes places au classement.
A l'arrivée comme au départ, Magali SCHARDT, notre Maire et des élus étaient là pour encourager les nombreux coureurs et remettre, en compagnie des membres du Comité des Fêtes, toutes les récompenses bien méritées. Après la course le verre de l'amitié clôturait cette sympathique manifestation.
Rendez-vous en septembre 2009, pour découvrir le nouveau circuit auquel les coureurs auront à faire face.

L'équipe handisport française à Pékin

Podium final de la course

Laurent BENETTI / Michel VICEIRA

Encore un Champion de France FSGT

Pour la 3ème fois en 3 ans, les joueurs du FSGT de Castelmaurou sont ressortis champions de France. 2008 est une saison qui se termine en beauté pour nos boulistes, qui ont participé au Championnat de France dans diverses catégories les 19 – 20 et 21 septembre derniers à Port-de-Bouc dans les Bouches du Rhône. La doublette qualifiée, Denis FEDOU et Bernard BONNES a malheureusement été éliminée rapidement. Par contre notre Champion du moment Michel VICEIRA a remporté le titre de Champion de France pour la seconde fois en 3 ans. Champion de France en 2006, demi-finaliste en 2007 et Champion de France 2008.
Les 27, 28 et 29 septembre s'est déroulé le Championnat de France à Gravelines, dans le département du Nord. Notre belle triplette composée de Michel VICEIRA, Michel FERRAND et Patrice BRUNEL a perdu en demi-finale, tandis que celle de Daniel VICEIRA s'est arrêtée en quart de finale. Rappelons toutefois qu'une triplette féminine avait remporté le titre en 2006.
Toutes nos félicitations à nos boulistes FSGT.

Vous emménagez
sur Castelmaurou

N'oubliez pas de faire enregistrer votre changement d'adresse sur votre carte d'identité, sur votre passeport et sur la carte grise de votre véhicule. Signalez votre nouvelle adresse au Centre des impôts et faites vous inscrire sur les listes électorales avant le 31/12 de l'année en cours.

Déclaration de naissance

Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours ouvrables qui suivent la naissance.

Documents à fournir
- Certificat de naissance délivré par le médecin
- Livret de famille ou reconnaissance prénatale accompagnée des cartes d'identité des déclarants

Déclaration de reconnaissance prénatale

Documents à fournir
- Carte d'identité des déclarants (présence obligatoire)

A noter : l'enfant portera le nom du parent qui l'aura reconnu en premier.

Déclaration de reconnaissance postnatale

Documents à fournir
- Acte de naissance récent de l'enfant
- Carte d'identité du déclarant
- Livret de famille (si déjà existant)

Extrait d'acte de naissance

Mairie du lieu de naissance
Documents à fournir
- Date de naissance
- Nom et prénom(s) du demandeur ainsi que de ses parents
- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse

Extrait d'acte de naissance pour les personnes françaises nées à l'étranger
S'adresser au Service central de l'état civil
44 941 NANTES Cedex 9
ou code minitel: 3615 SCEC
Tél: 02 51 77 30 30

Démarches pour mariage

L'un des futurs mariés doit être domicilié ou résider sur la commune.
Dossier à retirer à l'accueil

Extrait d'acte de décès

Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile

Documents à fournir
- Date du décès
- Nom et prénom(s) du défunt
- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse

PACS

S'adresser au Tribunal d'Instance
40, avenue Camille Pujol
BP 5847
31 000 TOULOUSE
Tél. 05 34 31 79 79

Carte nationale d'identité

Imprimé à retirer à la Mairie (à compléter au stylo noir)

Adulte : Pour les personnes nées en France ou à l'étranger et dont les parents sont nés en France, fournir un acte de naissance ou livret de famille des parents
Mineur : fournir le livret de famille des parents (si ceux-ci sont nés en France)
Si les parents sont séparés ou divorcés, fournir la copie du jugement désignant le ou les parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale.

Documents à fournir
- Acte de naissance avec filiation complète ou copie du livret de famille des parents nés en France
- Ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité récentes sur fond blanc
- 1 justificatif d'adresse de moins de trois mois (Télécom, loyer ...)
- Livret de famille pour les mineurs
- Signature et empreinte en Mairie
- Joindre une déclaration en cas de perte ou de vol (+ copie d'un document avec photo)

Passeport

Imprimé à retirer à la Mairie.

Documents à fournir
- Carte d'identité ou acte de naissance avec filiation complète
- 2 photos d'identité récentes sur fond blanc
- 1 justificatif d'adresse de moins de 3 mois (EDF/GDF, Télécom, loyer ...)
- 2 timbres fiscaux de 30 € chacun
- Livret de famille éventuellement
- Joindre une déclaration en cas de perte ou de vol (+ copie d'un document avec photo).
- Carte d'identité ou acte de naissance avec filiation complète

Les adresses utiles

Tribunal d'Instance de Toulouse
40, avenue Camille Pujol
31 000 TOULOUSE

Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint Etienne
Tél: 05 34 45 36 66

Service central d'Etat Civil
11, rue de la Maison Blanche
44 941 NANTES Cedex 9
Tél: 02 51 77 30 30

Carte d'électeur

Pour les inscriptions sur les listes électorales, veuillez vous présenter à l'accueil, muni des pièces suivantes :
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité ou livret de famille

Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs

Documents à fournir
- Carte d'identité du mineur (en cours de validité et à la bonne adresse)
- Livret de famille

Légalisation de signature

Documents à fournir
- Présenter le document non signé et une pièce d'identité
- Présence du signataire obligatoire
- Domiciliation sur Pechbonnieu obligatoire

Recensement militaire

Documents à fournir
- Livret de famille
- Pièce d'identité
- Les garçons et les filles ayant 16 ans doivent se faire recenser le mois d'anniversaire à la mairie de leur domicile.

Certificat de nationalité française

S'adresser au Tribunal d'Instance de Toulouse
40, avenue Camille Pujol
31 000 TOULOUSE

Certificat d'hébergement

Documents à fournir pour l'attestation d'hébergement

- Formulaire à compléter sur place par l'hébergeant
- Noter les dates exactes d'arrivée et de départ

- Faire copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Faire copie du justificatif de domicile de l'hébergeant

Faire copie du justificatif des ressources de la famille
- Timbre O.M.I à 15€ (délivré par les débits de tabac, impôts, trésorerie, préfecture et sous-préfecture)
- Si la personne hébergée est mineure, produire une attestation sur papier libre des parents ou tuteur précisant la durée du séjour (dates exactes) et le nom de l'hébergeant.

Pays n'ayant pas besoin d'attestation d'hébergement :
Allemagne-Autriche-Belgique-Chypre-Danemark-Espagne-Estonie-Finlande-France-Grèce-Hongrie-Irlande-Italie-Lettonie-Lituanie-Luxembourg-Malte-Pays-Bas-Pologne-Portugal-République Tchèque- Royaume-Uni-Slovaquie- Slovénie- Suède- Islande-Liechtenstein- Norvège- Suisse-Principauté d'Andorre- Principauté de Monaco.

Demande de naturalisation

S'adresser à la Préfecture de Haute-Garonne à Toulouse
Tél: 05 34 45 36 66
Pour les personnes mariées à un français, s'adresser au Tribunal d'Instance de Toulouse.

Déclaration de décès

Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès

Documents à fournir
- Livret de famille du défunt
- Certificat de décès établi par le médecin
- Carte d'identité du déclarant

Titre de séjour

Dossier à retirer à l'accueil

Documents à fournir
- Extrait d'acte de mariage
- Mairie du lieu de mariage
- Date de mariage des intéressés
- Noms et prénoms des mariés
- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse

- Duplicata du permis de conduire (national). S'adresse directement à la Préfecture (gratuit depuis le 1er mars 2005)
- Duplicata du livret de famille

Retirer un imprimé à l'accueil de la Mairie

Duplicata du permis de conduire (national)

S'adresser directement à la Préfecture (gratuit depuis le 1er mars 2005)

Duplicata du livret de famille

Retirer un imprimé à l'accueil de la mairie

Demande de carte grise

S'adresser à l'accueil de la Mairie dans les quinze jours de l'acquisition du véhicule.

Véhicule d'occasion précédemment immatriculé en France.

Documents à fournir
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Photocopie d'un justificatif de «domicile
- Formulaire de demande de certification d'immatriculation dûment rempli disponible à l'accueil
- Carte grise barrée remise par l'ancien propriétaire portant la mention "cédé ou vendu le" suivie de la signature
- Certificat de cession remis par l'ancien propriétaire, ne comportant ni rature ni surcharge (délai d'obtention : 1 mois)
- Volet A pour les véhicules passant par un garage
- Contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans

Un pas vers une identité retrouvée ?

En effet, avec la parution du livre de Georges Muratet, notre écrivain local, « Les martyrs du Bois de la Reule » une famille de nationalité Belge a contacté la Mairie de Castelmaurou.

Cette démarche confirme des années de recherches, tant en Belgique qu'en France.

Charles de Hepcée, aviateur, effectuait, au début de l'année 1944, une mission de renseignements sur notre sol. Il a été capturé par la police allemande et incarcéré à la prison Saint-Michel de Toulouse. Pour ses enfants il s'agit de retrouver un papa qui a donné sa vie en luttant contre l'occupant nazi.
Cette quête, s'inscrit pleinement dans celle de la Municipalité de Castelmaurou qui continue de commémorer chaque année ce drame qui a coûté la vie à quinze résistants, fusillés le 27 juin 1944. Elle a le total soutien des Associations du Souvenir Français, des Anciens Combattants et de la Municipalité qui, chacune à leur façon, ont écrit au Procureur de la République comme l'a fait la famille de Charles de Hepcée afin de demander, dossier à l'appui, une exhumation des corps et d'effectuer des prélèvements dans le cadre de la constitution d'une banque ADN.
Ainsi cette démarche pourra également être utile à toute demande ultérieure qui serait formulée pour rendre leur identité aux cinq fusillés encore inconnus.

Moment de recueillement au Bois de la Reule.

État civil

Nouveaux horaires de la mairie

Dans le but de vous apporter davantage de facilité à régler les taches administratives, nous avons le plaisir de vous informer que les heures d'ouverture des services administratifs de la mairie ont été modifiées.
A dater du 01/11/2008, une permanence du service d'accueil de la Mairie est ouverte tous les jours entre 12 heures et 13h30 heures.

lundi	9h00	17h30
mardi	9h00	17h30
mercredi	9h00	17h30
jeudi	9h00	17h30
vendredi	9h00	17h30
samedi	10h00	12h00

Bonjour les bébés…

03/01/2008	FERREIRA Martin
08/01/2008	CAUQUIL Elisa
21/01/2008	FAZENTIEUX Eva
22/01/2008	FERRIER Gaëtan
23/01/2008	BARTA Clara
16/03/2008	BENIBRE-BOUATHONG Samuel
01/04/2008	LEBLOND Léa
06/04/2008	LALLEMAND Maxime
21/04/2008	SIRGUE Yohann
26/04/2008	VOTIÉ-LAYANT Luce
02/05/2008	MASSONIE-BOUISSOU Luc
04/05/2008	PORTES Ethan
05/05/2008	CAILHOL Corentin
24/05/2008	FROMENT Léo
08/06/2008	DROUIN Gabriel
11/06/2008	BENCHAA Paul
12/06/2008	MORESTIN Marvin
22/06/2008	ORTH Noah
23/06/2008	BRUNEAU Loïc
29/06/2008	KHEDIM Oumria
02/07/2008	PEYRIERES Anaïs
07/07/2008	DUMONT Arthur
12/07/2008	KORICHE Naïm
03/08/2008	NEVES Léa
06/08/2008	PLANTADE Tony
21/08/2008	CAUBET Enzo
25/08/2008	HAZARD Florian
31/08/2008	RODIERE Thomas
31/08/2008	LEMELIN Rose
03/10/2008	AMATHIEU-GRUA Maëline
15/10/2008	BATTI Soraya
22/10/2008	BOUCHART Maxime
26/10/2008	MOUY Rosalie
01/11/2008	GASPARINI Léna
12/11/2008	HAROUAT Karl
15/11/2008	VALLS Clotilde
17/11/2008	PAGAN Albin
28/11/2008	WAGNON Florian

Le petit Florian WAGNON

Ils se sont unis…

26/04/2008	XENOPHANE Xavier et BRANDARIZ Virginie
02/05/2008	CAU René et FLAMAND Anne
03/05/2008	PASTRE Stéphane et EL BABILI Samira
21/06/2008	SANCHEZ Jean-Marc et MONDIE Valérie
28/06/2008	ALHINC Frédéric et DELMAS Isabelle
28/06/2008	OUKJIJ Jamal et BAHMAN Saadia
12/07/2008	LHOSPICE Dominique et SOUDAN Frédérique
12/07/2008	FONTANILLES Xavier et LE GUEVEL Laure
19/07/2008	MONTARIOL Bertrand et CANTAYRE Emilie
26/07/2008	BERMOND Mathieu et BAILLOU Sandra
09/08/2008	CIANCIA Anthony et ALARAZ Claire
23/08/2008	QUINTANA Franck et PIGOZZO Virginie
30/08/2008	MAGNE Pascal et SCOTTO DI PERROTOLO Fabienne

Ils nous ont quittés…

05/02/2008	Mme MAISONNEUVE Suzanne née TOURON
25/02/2008	Mr FOURNIER Georges
29/02/2008	Mr PITORRE Jacques
28/03/2008	Mme MADIES Karine née DUPUIS
29/03/2008	Mme PARISE Lina née BENETTI
08/04/2008	Mr SARTORI Ermenegildo
21/04/2008	Mr AGEDE Jean
26/04/2008	Mme GOURDY Denise née GARES
27/04/2008	Mme GRAS Annick née DECOLY
07/07/2008	Mr VIGUIER Sylvain
18/07/2008	Mme FERY Marie-Thérèse née MANGEOL
27/09/2008	Mme RAUJOL Nicole née BOSC
27/09//2008	Mr MAURO Elviro

Téléthon 5 ET 6 DECEMBRE 2008

Pour cette édition 2008, la nouvelle municipalité de Castelmaurou, signataire de la convention avec la coordination départementale Téléthon 31, a obtenu des résultats très encourageants.

Les Castelmaurousiens ont fait preuve d'une générosité sans faille égale à leurs habitudes.
La Commission municipale des manifestations, menée en duo par Danièle Sudrié, conseillère déléguée et de René Durand, maire adjoint, et épaulée par 15 associations communales sur 23 se sont relayées pendant 41 heures au profit de cette noble cause qu'est le Téléthon.
Magali Schardt, Maire de Castelmaurou est fière d'annoncer que **3 019 euros** ont été reversés à l'AFM (Association Française contre les Myopathies) et souligne l'importance d'apporter toute notre énergie au profit de la solidarité, et du dynamisme de la vie locale. Un grand merci aux participants et aux responsables de l'AFM.

Parmi les associations communales, nous pouvons citer : l'AGV (Association de Gymnastique Volontaire), Casteltonic (Association des artisans et commerçants), le Comité des Fêtes, la Chorale « Si Tous Ensemble » et l'APEC, le Tai Chi Chuan, le CCV (Cyclo Club des Violettes), le Basket-club, l'Association Théâtre Adultes « Entr'actes 31, quelques membres du Photo-club, les Anciens Combattants, le Club des Aînés, la SBC (Section Bouliste de Castelmaurou), le Judo Club, l'Association Art et Culture.

Ajoutons à cela les commerçants de Castelmaurou qui ont participé physiquement et financièrement au Téléthon, comme Colette coiffure, le Flamingo, Castel Pizza, la K'Abane, la Pharmacie des Cèdres, Véronique Fleurs, la pépinière Toulze, le Jardin des Plantes, et les serres de Pécarrère, l'Opticien O'Regard, la boucherie Viguier. L'ensemble du personnel communal, par l'aide à l'installation, la présence et les achats effectués. Nous n'oublierons pas l'essentiel, les bénévoles venus nous aider dans cette démarche et surtout l'ensemble des donateurs pour cette 22ème édition du Téléthon. Merci encore à vous tous et rendez-vous les 4, 5 et 6 décembre 2009.

La collecte du cœur pour Hautmont

Dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 août derniers, plusieurs communes du Nord de la France ont été frappées par une tornade.

Au lendemain de cette tornade, certains sinistrés ont été confrontés à une situation dramatique. 700 habitations ont ainsi été détruites sur la seule ville d'Hautmont, la plus touchée dans le périmètre.

Des milliers de personnes ont tout perdu, dans une région déjà gravement touchée par la crise économique.
Après avoir pris contact avec la municipalité d' Hautmont, nous avons décidé de mettre en place une collecte à l'attention des sinistrés d'Hautmont.
Cette collecte a rapporté la somme de 1085 € à laquelle s'est ajoutée 500 €, somme correspondante à la participation de la Commune.
Nous remercions vivement tous les Castelmaurousiens de ce geste de solidarité.

À l'occasion du temps des fêtes, rien n'est plus agréable que de festoyer avec ceux qu'on aime. L'ensemble du conseil municipal vous souhaite beaucoup de bonheur, de douceur et de sérénité pour la Nouvelle Année, ainsi que la réalisation de vos projets les plus chers !

A tous, Joyeux Noël et Bonne Année.

A savoir

Réveillon de la Saint-Sylvestre
Organisé par le Comité des Fêtes de Castelmaurou. Réservation uniquement par téléphone au 06 12 08 73 68. Bulletin d'inscription et règlement en Mairie. Spectacle dansant / Animation / Ambiance Assurée.

Téléthon 2008
Résultats du tirage de la tombola : Ticket Gagnants : N° 21 BLEU ; 148 ROSE; 305 ROSE; 334 ROSE; 372 ROSE; 380 ROSE; 421 BLANC; 423 ROSE; 477 ROSE ; 482 ROSE ; 589 ROSE ; 607 BLEU ; 610 BLEU; 618 BLEU ; 826 BLANC ; 939 ROSE ; 953 ROSE ; 963 ROSE ; 973 ROSE ; 979 ROSE ; 985 ROSE ; 998 ROSE.
Les lots gagnés seront remis sur présentation du ticket correspondant, à réclamer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Vous vous êtes installés sur Castelmaurou en 2008
et vous souhaitez participer à la rencontre avec vos élus prévue le : 11 janvier 2009. Appelez la Mairie au : 05 61 37 88 11 pour inscription.

Les délibérations
Nous vous informons que vous pouvez consulter toutes les délibérations en mairie et les retrouver en INTEGRALITE sur le nouveau site Internet de la Mairie, opérationnel au 1 er Janvier 2009.

Mots Croisés

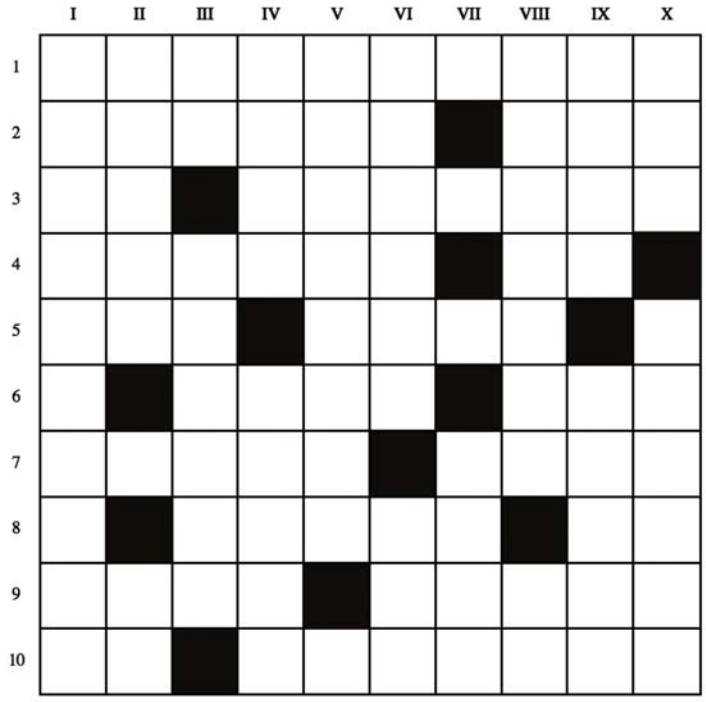

Horizontalement/

1. Il arrive toujours après
2. Ne contient plus d'explosif / Sélectif
3. Conjonction / Elles ont les couleurs de l'arc-en-ciel
4. Ils sont jeunes / Majeur ou mineur
5. En première page / Choisi parmi les membres de sa tribu
6. Courroie fixée au mors d'une bête / A remettre à neuf
7. Manque d'intelligence, de finesse / Petit de la vache avant son sevrage
8. A de l'importance / ville de Mésopotamie, très puissante.
9. Teinté de rouge clair / Utilisé comme moyen de pression.
10. Connu / Séchés…

Verticalement/

I. Ils ne prennent pas la marque du pluriel
II. Fait la force / Laisse le choix
III. Démonstratif / Se suivent et se ressemblent
IV. Emis instinctivement par les cordes vocales / Tient enchaînés et emprisonnés les vents.
V. La pression des bras
VI. Secousse / Possessif
VII. Pas nu
VIII. Peut s'attendre à des vœux / Commune française située dans la Marne.
IX. Un déchet de l'humanité / De la famille des Labiacées.
X. Remote Installation Services ? / Passent avec le temps.

Côté cuisine/ soupe au pistou

Nous allons vous proposer à chaque nouvelle édition, une recette ancienne, afin de faire découvrir aux plus jeunes et futurs cordons bleus ou redécouvrir des recettes de nos aînés. Nous allons commencer par une soupe provençale, la soupe au pistou. Terre de soleil, de saveurs et de senteurs, c´est sans nul doute dans sa cuisine que l´on goûte le mieux tout le charme de la Provence.

Pour une délicieuse soupe au pistou pour 8 personnes, nous aurons besoin de :

500 g de haricots blancs ou rouges secs - 250 g de haricots verts - 3 courgettes - 250 g de vermicelle - 4 gousses d'ail - 2 tomates - 1 bouquet de basilic - 100 g de parmesan râpé - 3 c. à s. d'huile d'olive - Sel - Poivre

Préparation :

D'abord nous allons faire tremper les haricots secs dans de l'eau pendant 6 heures minimum.

Ensuite nous prendrons une casserole moyenne que nous remplirons d'eau, que nous salons. Nous la porterons à ébullition.

Après avoir nettoyé les haricots verts, nous les coupons en tronçons, nous épluchons les courgettes et les coupons en dés. Nous nettoyons l'ail, pelons les tomates, et l'on termine en passant le bouquet de basilic sous l'eau. Nous plongeons les haricots secs détrempés dans l'eau bouillante salée, on va faire bouillir et laisser cuire pendant 2 heures, à ce moment de la cuisson nous ajoutons les haricots verts et les courgettes. On laisse le tout cuire pendant 1 heure encore, à feu moyen.

Nous jetons dans ce joli bouillon le vermicelle que l'on fait cuire 15 minutes. Pendant ce temps, nous profitons pour piler les gousses d'ail, les tomates, les feuilles du bouquet de basilic et le parmesan râpé, dans un grand bol, que nous arrosons peu à peu avec l'huile d'olive jusqu'à obtenir une purée homogène. Nous salons et poivrons à notre convenance. Attention, penser aux estomacs sensibles.

Ensuite nous verserons cette préparation dans la soupe en ébullition, que nous laisserons bouillir quelques minutes. Nous retirerons la soupe du feu et nous la servons très chaude. Enfin pour apprécier cette délicieuse saveur nous nous laisserons aller, à déguster, à goûter, à se resservir, et se resservir encore... L'important étant de respirer l´instant, de le laisser couler, de s'en délecter.

La Pensée *du moment*

« Seul l'arbitrage du peuple souverain peut trancher l'affrontement des logiques du droit et du politique »

Hugo Grotius (1583-1645)

Solutions /mots croisés